

SOGECLAIR

Société Anonyme au capital de 2.900.000 euros
Siège social : 7, avenue Albert Durand
31700 Blagnac
335 218 269 R.C.S. Toulouse

Blagnac, le 10 mai 2012

Communiqué

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2012

MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 31 mai 2012, à 10 heures 30, au 7, avenue Albert Durand – 31700 Blagnac.

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 25 avril 2012 et l'avis de convocation sera publié au BALO du 16 mai 2012 et dans le journal d'annonces légales La Dépêche du Midi le 16 mai 2012.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la société (www.sogeclair.com).

Les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce seront tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée. Conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer les documents visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 précités, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut prendre connaissance des documents visés à l'article R. 225-83 au siège de la société pendant un délai de quinze jours précédant l'Assemblée.